



Campagne de collecte
TAXE D'APPRENTISSAGE
2021

Investissez dans le développement
des compétences au service de
l'action sociale et médico-sociale
En soutenant l'Institut
régional supérieur du travail
éducatif et social

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
VAE
CENTRE DE BILAN DE COMPETENCES

ASSOCIATION DE LOI 1901 A BUT NON LUCRATIF

L'IRTESS est un organisme de formation agréé par le Conseil régional de Franche-Comté et accrédité par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle pour la mise en œuvre des formations en travail social. Il forme plus de 3000 personnes par année au titre de la formation initiale et de la formation continue.

L'IRTESS est une association loi 1901. En reversant votre taxe d'apprentissage à l'Institut, vous participez activement au développement des compétences des acteurs de terrain et des cadres qui mettent en œuvre l'action publique de solidarité et de développement de la citoyenneté à travers de nombreux projets de pédagogie innovante au service des étudiants, des stagiaires et des professionnels qui viennent se perfectionner. Aux côtés des nombreux employeurs qui nous confient la trajectoire de qualification de leurs salariés, nous partageons l'ambition de former des acteurs responsables, créatifs et pleinement engagés dans des missions de qualité sur le territoire.

L'IRTESS est un partenaire des collectivités locales qui a engagé de nombreuses conventions permettant des coopérations innovantes pour mieux comprendre les réalités sociales et y apporter les réponses les plus adaptées en fonction des contextes et des situations individuelles et collectives. Son attachement à la réflexion autour de la pédagogie et à son déploiement concret sur le terrain en fait en acteur reconnu par les pouvoirs publics pour sa pertinence.

Rejoignez-nous et choisissez l'IRTESS pour le versement de votre taxe d'apprentissage.

Votre contribution participera à la modernisation des outils et matériels au service de l'enseignement et de la formation.

Philippe ROPERS, Directeur général
03 80 72 64 50



UNE ACTION PÉDAGOGIQUE QUI ANTICIPE LES BESOINS DES ACTEURS

- des formations du niveau 4 au niveau 7
- la préparation aux diplômes d'État du travail social
- la formation d'apprentis
- un certificat référent en santé mentale
- des dizaines de partenaires sur tout le territoire
- un centre de ressources et de documentation
- un centre de bilan et l'accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience
- le soutien pour l'analyse de la pratique professionnelle

Ce versement est calculé sur la base de la masse salariale de l'année précédente et doit intervenir au plus tard le 31 mai 2021.

Pour 2021, le calcul s'effectue de manière suivante :

Votre masse salariale brute 2020 :
x 0,68 % x 13 % égal :
montant alloué à l'IRTESS :

Le paiement peut s'effectuer par virement ou par chèque un reçu libératoire vous sera délivré à partir du 31 mai 2021, date limite de versement.

Par virement : bordereau à retourner par mail à cpicard@irtess.fr

- Numéro de compte : 11006 21052 31043836001 04
- IBAN : FR 76 1100 6210 5231 0438 3600 104
- BIC : AGRIFRPP810

en indiquant dans la référence du virement votre numéro Siret

Par chèque à l'ordre de l'IRTESS

chèque numéro
banque :

À retourner à l'adresse suivante :

Votre contact : Christine PICARD : cpicard@irtess.fr

IRTESS

2, Rue du Prof Marion

21000 Dijon



Complétez et retournez-nous ce bordereau accompagné de l'indication du mode de votre versement

Versement :

par virement

par chèque

Raison sociale

Adresse postale

Contact

Nom

Prénom

Téléphone

E-mail

Cachet de l'entreprise

Ces informations sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libératoire. Pour exercer votre droit d'accès et de rectification dans le cadre du RGPD, vous pouvez écrire à cpicard@irtess.fr.